

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS140

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. Philippe Vigier et M. Pupponi

ARTICLE 24

A l'alinéa 10, après le mot :

« Constitution », insérer les mots suivants :

« et dans la collectivité de Corse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait suite à un échange en séance publique le 24 octobre dernier durant lequel la ministre de la santé Agnès Buzyn, reconnaissant les difficultés auxquelles est confrontée l'offre de soins en Corse, s'était engagé à intégrer l'île au sein du rapport sur le financement des établissements hospitaliers et les coefficients géographiques, prévu pour l'outre-mer (amendement de Madame Bénin).